

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID: 093-229300082-20221208-2022_12_08_026-DE

Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot

Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet

Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane

M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y

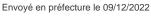
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet

M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Duprey, Mme Saïd-Anzum, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura





Reçu en préfecture le 09/12/2022



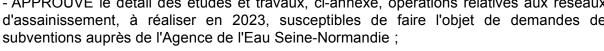




Délibération n° 05-01 du 8 décembre 2022

APPROBATION DU PROGRAMME **D'INVESTISSEMENT** RELATIF AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À PRÉSENTER À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-

NORMANDIE EN VUE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS.				
La commission permanente du conseil départemental,				
Vu le Code général des collectivités territoriales,				
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1 ^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,				
Sur le rapport du président du Conseil départemental,				
après en avoir délibéré,				
- APPROUVE le détail des études et travaux, ci-annexé, opérations relatives aux réseaux d'assainissement, à réaliser en 2023, susceptibles de faire l'objet de demandes de				





Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID: 093-229300082-20221208-2022_12_08_026-DE

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de présenter à l'Agence de l'eau Seine-Normandie ces demandes de subventions.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.